



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 07/11/2022

<b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</b>	<p>L'an deux mille vingt deux, le lundi 7 novembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 28 octobre 2022, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p><b>Présents :</b></p> <p>Gérard Dèque, Samuel Périody, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Francis Meuterlos, Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Marlène Benoit, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Hervé Lacroix, Gaël Marandin, Florence Collino, Laurent Poncet.</p> <p><b>Excusés :</b> Nicolas Métivier</p> <p><b>Absent :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Nicolas Métivier à Alicia Berthier-Derose</p> <p><b>Secrétaire :</b> Thierry Rolland</p>
<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>	
<b>Nombre de Conseillers présents : 14</b>	
<b>Nombre de Conseillers représentés : 1</b>	
<b>Début de séance : 20h30</b>	
<b>Fin de séance : 22h30</b>	

### VENTE LOCAL PROFESSIONNEL

CONVOCATION  
LE 28 10 2022

AFFICHAGE LE

15 NOV. 2022

Monsieur le Maire indique que le docteur Cavan, ayant eu connaissance de l'achat des cellules professionnelles situées au rez-de-chaussée de l'immeuble âges et Vie par la commune, a soumis au conseil municipal une proposition d'acquisition de ces dernières afin d'y installer durablement son cabinet médical et de développer son projet.

Installé depuis plusieurs années sur la commune de Métabief, le docteur Cavan souhaite contribuer à l'accueil de nouveaux praticiens pour améliorer l'offre médicale du secteur clairement insuffisante. (cf Commune et CCLMHD classées en zone d'action complémentaire selon cartographie ARS 2022)

Les communes de Métabief, Hôpitaux-Neufs, Jougne (Bourg centre de proximité), les communes de la petite couronne ( Hôpitaux-Vieux, Touillon et Loutelet, Saint Antoine et Longevilles Mont d'Or), ainsi que les communes de la grande couronne (Rochejean et Fourcatier-maisons-Neuves), forment le pôle Mont d'Or au sein de la communauté de communes Lacs et Montagne du Haut Doubs.

Ces communes représentent une population variant de 6600 habitants à 16-18000 habitants en saison.

Seuls deux médecins généralistes sont installés sur ce même secteur géographique, dont un, approchant de l'âge de la retraite.

Le docteur Cavan, qui voit sans cesse arriver de nouveaux patients, en provenance de la communauté de communes, mais également issus de territoires plus éloignés (Communauté de commune de Frasne Dugeon, ...), malheureusement également en carence d'offre de soin, souhaite dès lors aménager des locaux permettant d'accueillir des confrères et ainsi soulager sa charge de travail.

Par ailleurs, les urgences du CHI de Pontarlier accueillent actuellement les cas de traumatologie issus des activités de sports de la station de Métabief.

Or, pour soulager les urgences en période de forte affluence touristique ou en cas de pandémie, une réflexion est en cours concernant la création d'un service traumatologie, au sein du cabinet médical de Métabief, qui pourrait prendre en charge directement les pathologies bénignes des blessés de la station.

Néanmoins, le local médical actuel, mis à disposition temporairement par la commune de Métabief, n'offre pas les possibilités pour assurer un tel développement de l'offre de soins.

Aussi, le docteur Cavan, craignant de ne pas pouvoir poursuivre son activité dans les conditions actuelles, propose la somme de 250 000 €, pour l'acquisition des cellules brutes, dans leur état actuel, ainsi que les places de parking dédiées au cabinet.

Compte tenu des difficultés du secteur à maintenir une offre médicale en adéquation avec la population en constante augmentation, compte tenu des perspectives et délais d'avancement relativement incertains du projet de maison de santé porté par la communauté de communes, M. le Maire souhaite que la commune fasse son maximum pour maintenir l'offre médicale existant sur Métabief et propose d'accepter l'offre du Docteur Cavan.

M. le Maire précise également que la perte du médecin entrainerait sans doute la perte de la pharmacie, ce qui serait préjudiciable aux administrés et également à la commune dont le classement «station» ne pourrait pas être renouvelé...

Cette vente de local professionnel poursuivra les objectifs suivants :

- conforter l'installation du docteur Cavan sur le secteur
- offrir la possibilité d'accueillir d'autres praticiens au sein du local pour étoffer l'offre de soin
- permettre l'évolution du cabinet en traumatologie

Par ailleurs, considérant les préoccupations d'intérêt général de l'opération, et notamment :

- que l'opération est conclue afin d'assurer le maintien et de renforcer la présence médicale dans un secteur en risque de carence,

- qu'aucun travaux n'a été réalisé dans le local brut entre son achat et sa revente par la collectivité

- qu'il s'agit là d'une opération unique

Il y a lieu de considérer que la commune agit là en tant que personne morale de droit public, qu'elle n'a pas exercé son activité dans les mêmes conditions juridiques qu'un opérateur économique, et qu'elle ne doit, de fait, pas être assujettie à la TVA pour cette opération.

Pour garantir la poursuite de l'intérêt général, la vente sera consentie aux conditions suivantes :

- Le docteur s'engage à une durée minimum d'installation de 10 ans et s'engage également pendant cette durée à développer son cabinet (avec d'autres professionnels de santé).

- En cas de revente dans un délai de 5 ans, le montant de la plus-value réalisé par le docteur Cavan sera reversé à la Commune de METABIEF.

**Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention (Sandrine Boillot)**

**- approuve la vente du local professionnel brut constituant le lot 300 et des stationnements extérieurs constitués des lots 25 à 34 et affectés au lot 300 pour la somme de 250 000 € à la SCI LES LOUPS, avec faculté de substitution à toute personne morale exerçant la même activité**

**- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

